



Le Vingt neuf mars Deux Mille Quatorze à 10 H 30, les membres composant le Conseil municipal de la commune de VEAUCHE se sont réunis, salle des conseils, sous la présidence de Madame Monique GIRARDON, Maire, après avoir dûment été convoqués, dans les délais légaux, le 24 mars 2014.

**PRESENTS :** Monique GIRARDON, Michel CHAUSSENDE, Chrystelle VILLEMAGNE, Christian SAPY, Claire GANDIN, Christophe BEGON, Valérie TISSOT, Gérard DUBOIS, Sylvie VALOUR, Florent TISSOT, Elodie BARDON, Julien MAZENOD, Laurence EMILE, Cyrille MURIGNEUX, Liliane BOUCHUT, Bertrand VALLA, Nathalie LASSABLIERE, Christophe REBOULET, Véronique BADET, Alain RIEU, Marie-Anne ROBIN, Michel KRUPKA, Valérie PERRIER, Olivier JOURET, Suzanne LYONNET, Eric LEONE, Jeanine LAROUX, Gérard ZENGA, Pascale OLLAGNIER,

---

Excusés avec pouvoir : néant

Excusés sans pouvoir : néant

Absents : néant

---

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sylvie VALOUR

---

**POUVOIRS** déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Néant

Mandataires

Néant

Madame GIRARDON ouvre la séance du Conseil municipal du 29 mars 2014 et rappelle les résultats des élections municipales du 23 mars dernier :

Nombre électeurs inscrits : 6735

Nombre de votants 3256 soit 48,34 % des inscrits

Suffrage exprimés : 2704

Nombre de suffrages exprimés par liste : 2704 pour la liste conduite par Monique GIRARDON « Unis pour réussir Veauce »

Madame Girardon procède à l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus et les déclare installés dans leurs fonctions :

Monique GIRARDON  
Michel CHAUSSENDE  
Chrystelle VILLEMAGNE  
Christian SAPY  
Claire GANDIN  
Christophe BEGON  
Valérie TISSOT  
Gérard DUBOIS  
Sylvie VALOUR  
Florent TISSOT  
Elodie BARDON  
Julien MAZENOD  
Laurence EMILE  
Cyrille MURIGNEUX  
Liliane BOUCHUT  
Bertrand VALLA  
Nathalie LASSABLIERE  
Christophe REBOULET  
Véronique BADET  
Alain RIEU  
Marie-Anne ROBIN  
Michel KRUPKA  
Valérie PERRIER  
Olivier JOURET  
Suzanne LYONNET  
Eric LEONE  
Jeanine LAROUX  
Gérard ZENGA  
Pascale OLLAGNIER

Le Conseil municipal est au complet et installé. Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence de l'Assemblée est confiée à Madame Jeanine LAROUX, doyenne.

Elle constate que le quorum est atteint et propose Madame Sylvie VALOUR comme secrétaire de séance.

### **Dossier n°2014-22 - Election du Maire**

Madame LAROUX propose de procéder à l'élection du Maire et demande si quelqu'un est candidat au poste de Maire. Madame Monique GIRARDON étant la seule personne à se présenter à ce poste, la présidente procède, assistée des deux plus jeunes conseillers élus

(Julien MAZENOD et Elodie BARDON et des services municipaux), à l'élection du Maire qui se fait à bulletins secrets.

La présidente de séance s'assure que tout le monde a bien voté.

Après dépouillement, Madame LAROUX énonce les résultats :

Nombre de votants : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

**Madame Monique GIRARDON est élue Maire de VEAUCHE.**

Madame GIRARDON, nouvellement élue Maire de VEAUCHE, prend alors la présidence de la séance du Conseil municipal.

### **Dossier n°2014-23 - Fixation du nombre de postes d'Adjoints**

Madame le Maire au Conseil municipal qu'en vertu de l'article L. 2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Lorsque ce nombre n'est pas rond, il est arrondi à l'entier inférieur. Ainsi le seuil des 30 % n'est pas dépassé.

Il est donc demandé à l'assemblée de déterminer le nombre des Adjoints.

Madame GIRARDON propose que le nombre de postes d'Adjoints soit fixé à 7.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la proposition de Madame GIRARDON et fixe à sept le nombre de postes d'Adjoints.

### **Dossier n°2014-24 - Election des Adjoints au Maire**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2).

Une seule liste ayant été déposée, Madame le Maire, assistée des assesseurs Elodie Bardon et Julien Mazonod, fait procéder au vote des adjoints.

Madame le Maire s'assure que tout le monde a bien voté et énonce les résultats :

Nombre de votants : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

La liste des sept adjoints qui se sont présentés est déclarée élue :

Premier adjoint : Michel CHAUSSENDE

Deuxième adjoint : Chrystelle VILLEMAGNE

Troisième adjoint : Claire GANDIN

Quatrième adjoint : Christian SAPY

Cinquième adjoint : Gérard DUBOIS

Sixième adjoint : Valérie TISSOT

Septième adjoint : Christophe BEGON

Madame le Maire indique qu'avec les adjoints élus ce jour, il y aura également un poste de conseiller municipal délégué qui sera confié à Florent TISSOT.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 00.**